

DELIBERATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE LA COMMUNE DE LIGINIAC

N°21
CAS

Séance du Centre Communal d'Action Sociale de la commune de LIGINIAC en date du 31 aout 2026. Le CCAS régulièrement convoqué en date du 24 aout 2026, s'est réuni en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances dans le lieu habituel de ses séances.

Président de séance : Monsieur MANZAGOL Jean

Présents/représentés :

Mmes BALDASSARRI Daniëlle - BARRAUD Prescillia – CHINAL Hélène – PINSON Anne-Marie - TRONCHE Fabienne – ZORLU Kerim

Mrs BIVERT Frédéric – PAPIN Didier – TRONCHE Pierre-André -

Excusés : Mme QUINTANEL Nathalie

Secrétaire de séance : Mme CHINAL Hélène

Délibération n° CCAS.2026-21 en date du 31 aout 2026 portant sur l'évolution des tarifs de la MARPA à compter du 01^{er} octobre 2026

Monsieur le Président présente les tarifs actuels de la MARPA et les décrets encadrant l'augmentation des tarifs et prestations ;

- Avis relatif à la fixation du loyer et des redevances maximums des conventions APL pour 2026
- Arrêté du 24 décembre 2025 relatif aux prix des prestations d'hébergement de certains établissements accueillant des personnes âgées

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration décide,

- D'appliquer à compter du 01^{er} octobre 2026, les tarifs suivants à la MARPA :

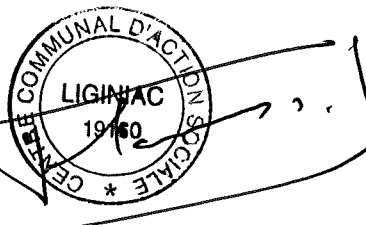
Objet	Tarifs à compter du 01er octobre 2026
REDEVANCE HEBERGEMENT MARPA	
Loyer T1	546,84 €
Loyer T1 bis	604,82 €
Loyer T 2	664,38 €
Charges locatives	196,79 €
Loyer chambre d'accueil temporaire (par nuitée)	18,38 €
Charges locatives et forfait téléphone (par nuitée)	7,53 €
PRESTATIONS POUR LES RESIDENTS MARPA	
Repas forfait journalier	10,91 €
Déjeuner	9,32 €
Dîner	5,46 €
Plateau domicile petit déjeuner (salle)	2,52 €
Plateau domicile petit déjeuner (chambre)	3,53 €
Plateau domicile déjeuner (résident souffrant)	6,58 €
Plateau domicile dîner (résident souffrant)	5,46 €
Blanchisserie (linge : lavé, séché et plié)	4,87 €
Repas invité pour déjeuner	16,11€
Repas invité pour dîner	7,74 €
PRESTATIONS AUTRES (Locataires COPROD, Liginiaçois(es) + 60 ans	
Déjeuner	13,60 €
Dîner	6,80 €
Repas Forfait = déjeuner, goûter, dîner	15,96 €

Cette décision fera l'objet d'un avis auprès du Conseil de Vie Sociale de la MARPA à sa prochaine réunion.

Fait et délibéré en mairie de LIGINIAC, le 31 aout 2026.
Au registre sont les signatures.
Jean MANZAGOL, Président.

Membres	11
Présents	10
Représentés	0
Votants	10
Exprimés	10
Pour	10
Contre	0

Envoyé en préfecture le 07/09/2026
Reçu en préfecture le 07/09/2026
Publié le 07/09/2026
ID : 019-261911309-20260831-CCAS2026021B-DE



Transmise en Sous-Préfecture d'USSEL le
Publiée ou affichée le